

Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs
(DICRIM)

LES RISQUES MAJEURS A REDESSAN

**APPRENONS
LES BONS REFLEXES**

Edition Janvier 2025



Commune
de Redessan



Dans le cadre de son PCS (Plan Communal de Sauvegarde), nous vous proposons ce livret, le DICRIM, afin de vous permettre d'une part, d'identifier les risques auxquels nous pouvons être confrontés et d'autre part de connaître les comportements à adopter dans de telles situations.

Savoir réagir et faire preuve de solidarité en de telles circonstances représentent des réactions primordiales

pour la survie de chacun
Les élus et moi-même avons à cœur la sécurité des habitants de Redessan, aussi, nous vous conseillons de conserver ce fascicule dans un endroit facilement accessible par vous et votre famille.

Sincèrement,
Votre Maire.

Fabienne Richard-Trinquier

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile : « Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile. »

Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ». Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de Redessan peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

Sommaire des risques

1 - Risque Inondation	4
2 - Risque Transport de Matières Dangereuses	5
3 - Risque Sismique	6
4 - Risque Mouvement de Terrain	7
5 - Risque Radon	7
6 - Risque Canicule	8
7 - Risque Attentat	9
10 - Numéros utiles	10

Le DICRIM de REDESSAN est rédigé en référence au Dossier Départemental des Risques Majeurs édité par la Préfecture du Gard.

> En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté ?

En cas d'événement majeur, les messages d'alerte peuvent être donnés par différents moyens :

- Messages diffusés par véhicules motorisés ;
- Sirènes de véhicules de secours (pompiers, forces de l'ordre) ;
- Radio, télévision, internet, réseaux sociaux

- Application mobile *Maires et Citoyens* (à installer sur son téléphone mobile) et *Flash Info* par mail ;
- Panneaux lumineux ;
- Facebook *Redessan l'officielle* ;
- En porte-à-porte.

ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS	ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS
<ul style="list-style-type: none"> - Un risque menace votre quartier. - Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire. - Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un événement exceptionnel est attendu. - Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme. - Rejoignez le point de ralliement et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.

> Rappel des différents niveaux de vigilance et pictogrammes utilisés par METEOFRANCE :

VERT	PAS DE VIGILANCE PARTICULIERE	
JAUNE	SOYEZ ATTENTIF	Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau (exemple kite surf)
ORANGE	SOYEZ TRES VIGILANT	Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution et suivez les conseils de sécurité
ROUGE	UNE VIGILANCE ABSOLUE S'IMPOSE	Des phénomènes d'intensité exceptionnelle très dangereux sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité

PS : en cas d'alerte rouge, toutes les salles publiques sont fermées pour toutes activités afin de les libérer pour la mise en place du PCS

	Vent violent		Neige-verglas
	Pluie-Inondation		Inondation
	Orages		Vagues-submersion
	Grand Froid		Avalanches



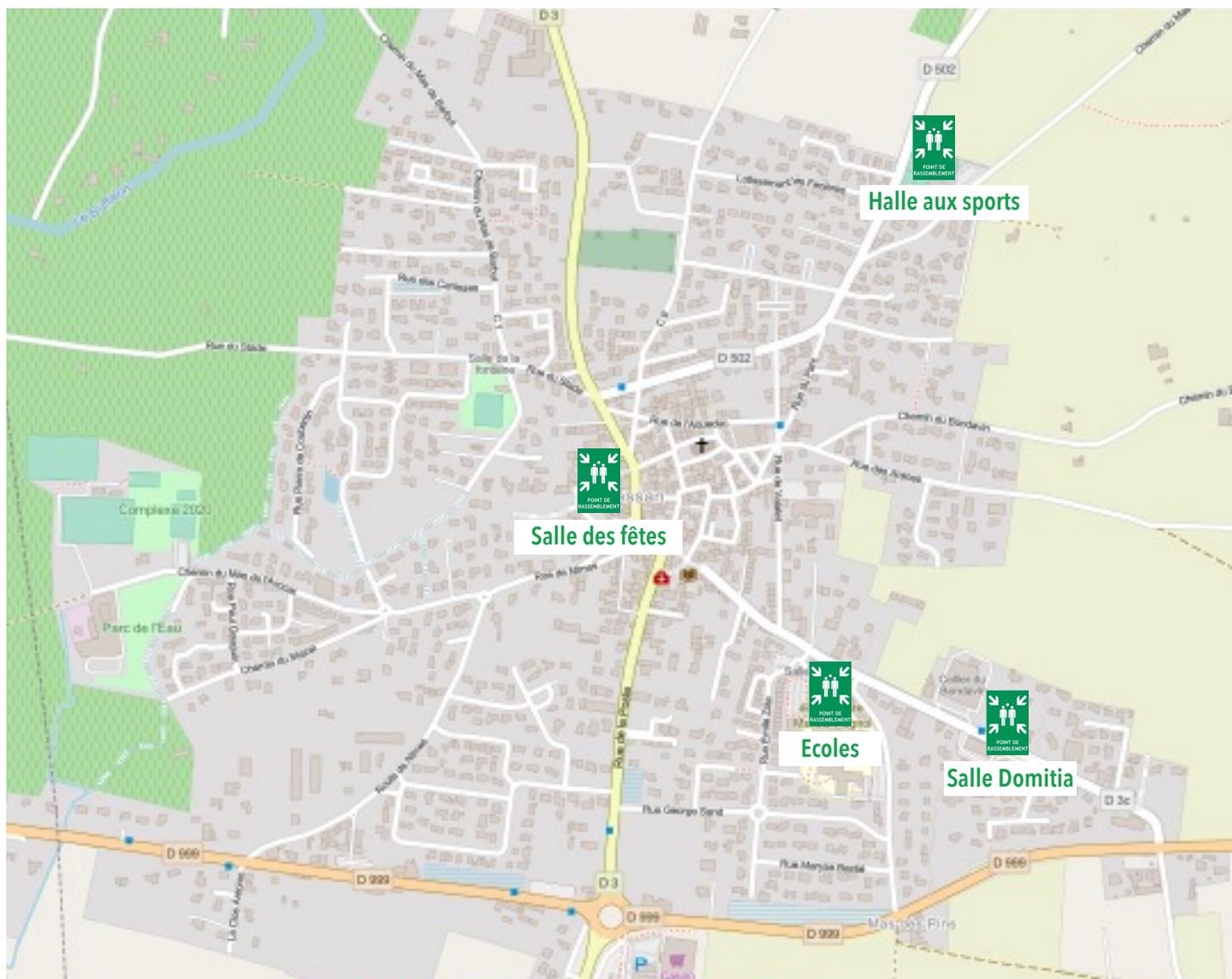
POINTS DE RASSEMBLEMENT

Salle des fêtes : 11, avenue de la République GPS : 43°49'54.5»N 4°29'45.8»E

Ecole Marcel-Pagnol : Rue du 19-Mars 1962 GPS : 43°49'45.0»N 4°30'01.2»E

Salle Domitia : 52, avenue de Provence GPS : 43°49'41.8»N 4°30'09.9»E

Halle aux sports : Chemin du Mas Pascaly GPS : 43°50'08.9»N 4°30'08.1»E



Le « pack » sécurité à préparer chez soi :

Radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.



1 - RISQUE INONDATION

3 zones de Redessan situées à l'ouest, au nord-ouest et au nord-est de la commune sont concernées par l'inondation par ruissellement du **Buffalon** et du **Vistre**.

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue.

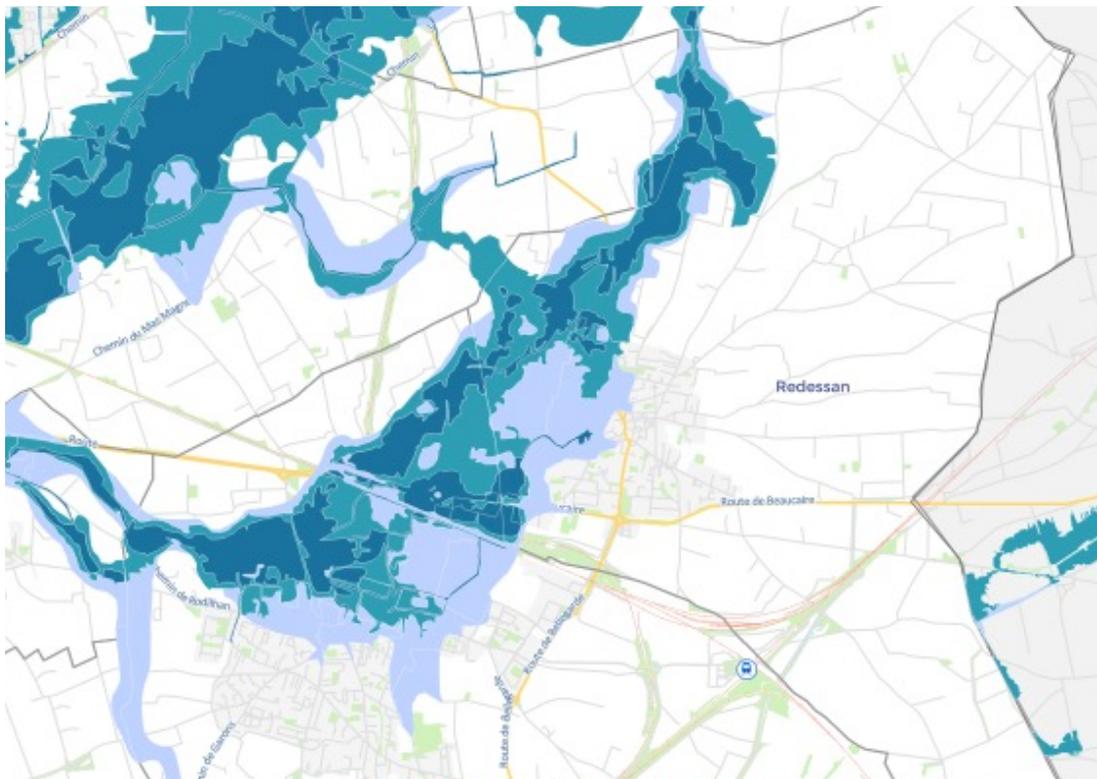
La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 types d'inondations existent :

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.

> Les moyens de surveillance et d'alerte :

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24h / 24 sur le site <http://www.vigicrue.gov.fr>



Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers ou gendarmerie). Le maire déclenche éventuellement le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de ralliement.

Ce que vous devez faire en cas d'inondation

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

→ DÈS AUJOURD'HUI

Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque « inondation ». auprès du service urbanisme de la mairie.

Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

→ PENDANT L'ÉVÈNEMENT

À l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiroux, aérations, qui pourraient être atteints par l'eau ;
- Coupez vos compteurs électriques et gaz ;
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables ;
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages ou sur les hauteurs avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds ;
- N'oubliez pas vos médicaments ;
- Écoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant les médias.

→ APRÈS L'INONDATION

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation ;
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation ;
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée ;
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable ;
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.



2 - RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

> Le risque à Redessan

La commune est traversée par plusieurs axes importants : les routes départementales RD999, RD502 et RD3, la voie ferrée LGV et la voie classique de transport de frêt, sur lesquelles sont susceptibles de transiter des transports de matières dangereuses. Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.

> Les mesures de prévention :

Des plans d'organisation départementaux des secours (tels que les Dispositions O.R.S.E.C., « Transport de Matières Dangereuses ») seront mis en œuvre si nécessaire.

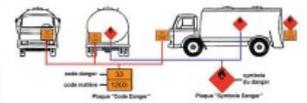
La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposés notamment à l'arrière droit du véhicule :

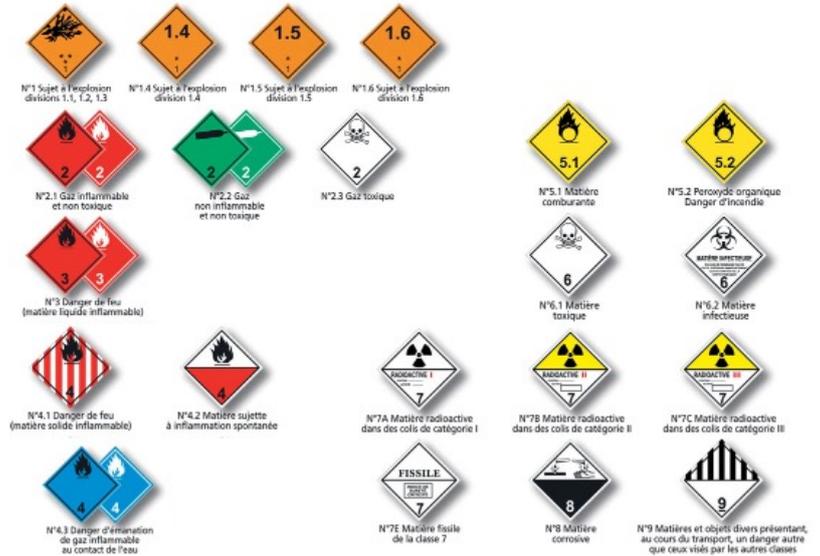


Le numéro d'identification du DANGER (ou code danger) est situé dans la moitié supérieure du panneau

Le numéro d'identification de la MATIÈRE (ou code ONU) est situé dans la moitié inférieure du panneau



Les plaques "symbole de danger" de l'ADR



Ce que vous devez faire en cas d'accident de transport de matières dangereuses

→ DÈS AUJOURD'HUI

Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

→ PENDANT L'ACCIDENT

Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donnez l'alerte (sapeurs-pompiers : 18, police/gendarmerie : 17 ; 112 depuis votre portable) ;
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie ;
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

Si vous entendez l'alerte :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation ;
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles ;
- Écoutez la radio (notamment France Bleu Gard Lozère) ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants ;
- Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements ;
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.





3 - RISQUE SISMIQUE

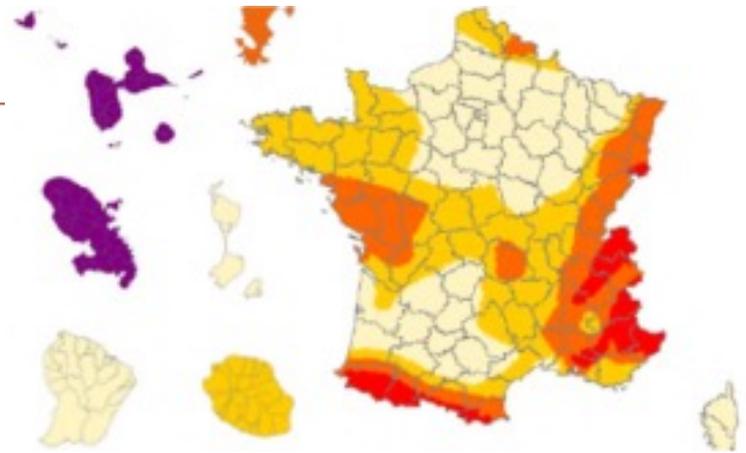
Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

> Le risque à Redessan

La commune est située dans une **zone de sismicité modérée** ($1,1 \text{ m/s}^2 = \text{accélération} < 1,6 \text{ m/s}^2$).

> Les mesures de prévention :

Selon votre projet d'urbanisme, des règles sismiques de construction peuvent être appliquées (renseignement auprès du service de l'urbanisme)



Zone de sismicité	Niveau d'aléa	a_{g_i} (m/s ²)
Zone 1	Très faible	0,4
Zone 2	Faible	0,7
Zone 3	Modéré	1,1
Zone 4	Moyen	1,6
Zone 5	Fort	3

QUE FAIRE EN CAS DE SÉISME

SI VOUS VIVEZ DANS UNE ZONE SISMIQUE, PENSEZ À PRENDRE QUELQUES PRÉCAUTIONS :

- Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés.
- Étudiez l'opportunité de réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre bâtiment et, le cas échéant, les mesures possibles de renforcement.
- Adoptez les bonnes pratiques numériques en situation d'urgence. RDV sur : www.gouvernement.fr/risques/medias-sociaux-urgence

PENDANT LES SECOURSSES

SI VOUS VOUS TROUVEZ À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT

- N'allez pas chercher vos enfants : ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieu scolaire et périscolaire.
- Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides.
- Éloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre.
- Si vous êtes au rez-de-chaussée et à proximité de la sortie, et seulement dans ce cas, sortez du bâtiment éloignez-vous.

SI VOUS VOUS TROUVEZ À L'EXTÉRIEUR

- Ne restez pas à proximité des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer : ponts, comiches, toitures, cheminées, etc.
- Arrêtez-vous, mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres... Ne sortez pas avant la fin de la secousse.
- Attention, après une première secousse, méfiez-vous toujours des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.

EN VOITURE

APRÈS LE SÉISME

- Sortez avec précaution des bâtiments et restez éloignés de ce qui peut s'effondrer.
- Évitez de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de communication.
- N'empruntez pas les ascenseurs.
- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle.

Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes Twitter et Facebook officiels : @gouvernementfr, @place_Beauvais, comptes de la préfecture et des autorités locales.

Pour en savoir plus :
www.gouvernement.fr/risques

GOUVERNEMENT.fr





4 - RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

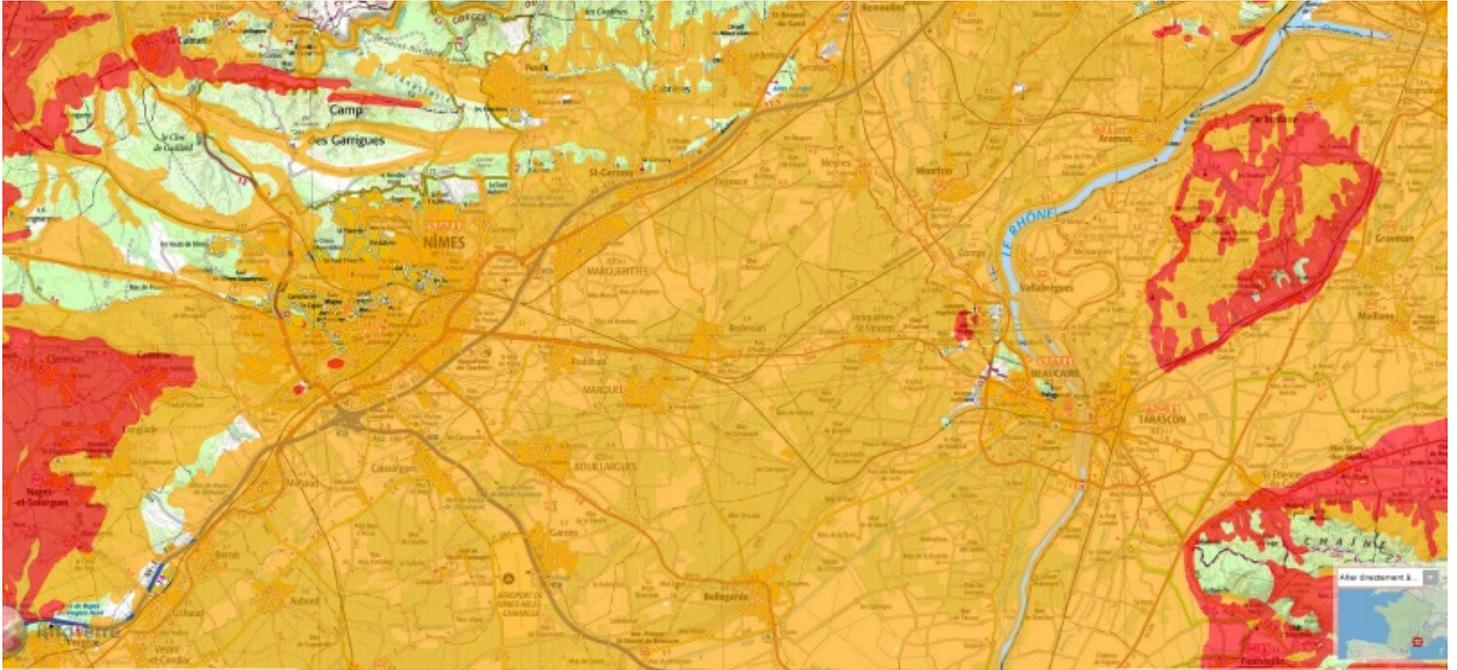
(Retrait-gonflement des argiles). Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (périodes sèches). Cela peut provoquer des dégâts sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.

> Le risque à Redessan

La commune se situe sur une zone d'aléa moyen (orange sur la carte) pour les argiles. Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent, mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses. Près de la moitié du territoire est concernée par un sol argileux.

> Les mesures de prévention :

Elles concernent notamment les mesures de constructions. Le Ministère de l'Écologie a édité des informations sur le risque argile. Vous pouvez télécharger ces informations sur <https://www.ecologie.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction> et ou sur <https://infoterre.brgm.fr/actualites/exposition-au-retrait-gonflement-argiles>



5 - RISQUE RADON

Une forte exposition au radon constitue un risque de contamination aux rayonnements ionisants. Le radon est un gaz radioactif (incolore et inodore) d'origine naturelle, issu de la désintégration de l'uranium et du radium naturel de la roche ou dans certains matériaux de constructions. Il est présent partout à la surface de la planète, à des concentrations variables selon les régions et la structure géologique.

Les zones à risques de radon sont situées dans les massifs montagneux récents (Alpes, Pyrénées) ou plus anciens et érodés (massif armoricain, Ardennes), dans les zones de faille (roches métamorphiques) et ou dans les sous-sols qui ont abrité certains ouvrages miniers.

> Le risque à Redessan

Le risque d'exposition au gaz Radon sur la commune de Redessan est **FAIBLE**.

> Les mesures de prévention :

L'IRSN réalise depuis plusieurs années des campagnes de mesures du radon. En règle générale, les sous-sols granitiques libèrent plus de radon que les terrains sédimentaires en raison de leurs plus grandes concentrations en uranium naturel.

Pour tout renseignement concernant les moyens de mesures et leur étalonnage, et pour vous procurer la liste des sociétés qui commercialisent les dosimètres, par exemple pour connaître la concentration en radon dans votre habitation, vous pouvez vous renseigner via le site internet <https://www.irsn.fr/fr>





6 - RISQUE SANITAIRE CANICULE

Le mot canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

> Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesses...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...)

> Les mesures de prévention :

Les personnes seules et fragiles peuvent se faire inscrire en mairie pour être contactées en cas de canicule ou autre évènement climatique extrême.

La carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>

CANICULE, FORTES CHALEURS ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

- MOILLER SON CORPS ET SE VENTILER
- BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
- MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOIETS LE JOUR
- DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES
- MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE
- NE PAS BOIRE D'ALCOOL
- ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15

@MinSoliSante

Ministère des Solidarités et de la Santé



7 - RISQUE ATTENTAT

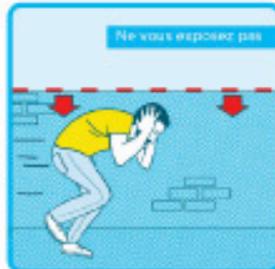
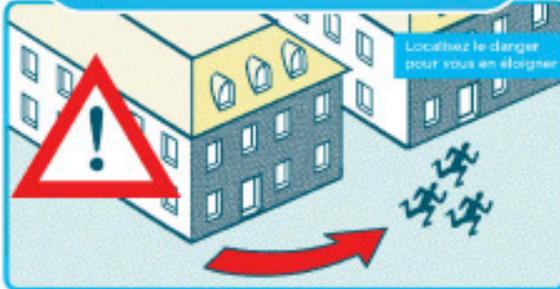
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTEZ

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - + Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
 - + Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus : www.encasdattaque.gouv.fr





LES NUMEROS UTILES

→ **SAPEURS POMPIERS** : 18 ou 112

→ **SAMU** : 15 ou 112

→ **GENDARMERIE** : 17 ou 112

→ **MAIRIE DE REDESSAN** : 04 30 06 53 50

→ **ÉLU D'ASTREINTE** : 06 32 84 30 87

→ **POLICE MUNICIPALE** : 04 30 06 53 53

→ **PRÉFECTURE DU GARD, NÎMES** : 04 66 36 43 90

→ **DDTM DU GARD** : 04 66 62 62 00

→ **ERDF DÉPANNAGE** : 09 72 67 50 30

→ **GRDF DÉPANNAGE** : 0 800 473 333

→ **INFO ROUTE GARD** : 0 810 811 855

→ **MÉTÉO FRANCE** : 0 890 711 415

Pour plus d'informations,

vous pouvez consulter les sites internet suivants :

<https://www.gard.gouv.fr/>

<https://meteofrance.com/>

<https://www.inforoute30.fr/>

<https://www.vigicrues.gouv.fr/>

<https://www.georisques.gouv.fr/>